

COMMUNE DE NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM

Département
du Bas-Rhin

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement de
Saverne

date convocation : 18/02/2022

transmise le : 19/02/2022

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction :
Conseillers présents :
Conseillers représentés :

Séance du : 24 février 2022 à 20h

Sous la présidence de Mme DYEUL Aurélie, Maire

Membres présents :

WICKER Dominique, PERRUZZA Raphaël, RUILLET Michel, PALTOT Karine, KUBLER Olivier, WENDLING Pascale, SAINT-PAUL Olivier, MEHN Véronique, VIX Alexandre, SABOURAL Magali, ANTZ Sébastien, MARTINELLE Caroline

Membres absents représentés : MARTINS Fatima par SABOURAL Magali
GRABOWSKI Barbara par MEHN Véronique

Secrétaire de séance : VIX Alexandre

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne comme secrétaire de séance VIX Alexandre

2. Lecture et approbation du procès-verbal du dernier conseil

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, doit adopter le procès-verbal du 02 février 2022.

3. Compte de gestion 2021

Le CONSEIL MUNICIPAL, après s'être fait présenter les comptes de gestion de l'exercice 2021 dressés par le trésorier,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021,

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE que les comptes de gestion de 2021 dressés par le trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Et doit déclarer que les comptes de gestion de 2021 dressés par le trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

4. Compte administratif 2021

Le CONSEIL MUNICIPAL, doit délibérer sous la présidence du 1^{er} adjoint au Maire, et après que Madame la Maire ait quitté la salle de conseil, et doit adopter ou non, le compte administratif 2021, en totale conformité avec le compte de gestion, arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Recettes de l'exercice 2021	453 106,33 €
Dépenses de l'exercice 2021	396 563,53 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021	+ 56 542,80 €
Report de l'exercice 2020	+200 930,13 €
Résultat de fonctionnement cumulé	+ 257 472,93 €
INVESTISSEMENT	
Recettes de l'exercice 2021	+ 78 765,85 €
Dépenses de l'exercice 2021	- 204 469,28 €
Résultat d'investissement de l'exercice 2021	-125 703,43 €
Report de l'exercice 2020	-1 273,95 €
Résultat d'investissement cumulé	-126 977,38 €
Résultat de clôture 2021	130 495,55 €

5. Affectations des résultats

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de 2021, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, STATUE sur l'affectation des résultats 2021 suivants et DÉCIDE d'affecter les résultats comme suit :

- compte 001 Investissement/dépenses : 126 977,38 €
- compte 1068 Investissement/recettes : 126 977,38 €
- compte 002 Fonctionnement/recettes : 130 495,55 €

6. Points divers

Clôture de la séance à 22 heures

Transmis et reçu à la Préfecture le 10 mars 2022